

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Note du 19 avril 2016 relative à l'organisation du dialogue de gestion pour le budget 2017

NOR : DEVK1609819N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date de mise en application : immédiate.

Résumé : cette note expose les modalités du dialogue de gestion pour 2017, conjoint au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) et au ministère du logement et de l'habitat durable (MLHD), entre les responsables de programmes (RPROG) et les responsables de budget opérationnel de programme (RBOP). Les programmes concernés sont PR (181) : « prévention des risques » ; ECAM (174) : « énergie, climat, après mines » ; PEB (113) : « paysages, eau et biodiversité » ; UTAH (135) : « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ; CPPEDMD : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ; IST (203) : « infrastructures et services de transports » ; SAMPA (205) : « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture ».

Catégorie : mesure d'organisation des services retenues par la ministre pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.

Domaine : administration.

Mots clés liste fermée : <Energie_Environnement> <Logement_Construction_Urbanisme>.

Mots clés libres : dialogue de gestion – budget.

Références :

Instruction du 24 juin 2013 portant sur la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'administration territoriale de l'État décidé par le CIMAP du 2 avril 2013 ;

Instruction du Premier ministre du 28 octobre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés.

Circulaire abrogée : note technique du 8 juillet 2015 relative à l'organisation du dialogue de gestion pour le budget 2016.

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et la ministre du logement et de l'habitat durable à Mesdames et Messieurs les préfets des régions Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté, Bretagne, Centre - Val de Loire, Corse, Guadeloupe, Guyane, Île-de-France, Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, Martinique, Mayotte, Nord-Pas-de-Calais – Picardie, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion (pour exécution) ; direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) ; direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ; direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) ; direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (oultre-mer).

1. Un bilan positif de l'exercice 2016 du dialogue de gestion des MEEM-MLHD

Compte tenu de la réforme territoriale, l'exercice du dialogue de gestion 2016 a été profondément remanié, afin de le recentrer sur des discussions transversales et stratégiques, mais surtout d'alléger globalement le processus d'allocation des moyens en allant à l'essentiel.

Il en ressort un bilan positif et perfectible sur quelques points :

- des échanges entre responsables de programmes à conforter lors des réunions stratégiques de l'automne, en tirant davantage profit du niveau élevé de représentation des interlocuteurs, en administration centrale comme en services déconcentrés ;
- un caractère stratégique des discussions à accentuer, notamment sur l'aspect de la priorisation des missions arbitrée par le niveau régional dans le respect de la contrainte budgétaire qui s'impose aux MEEM-MLHD ;
- des échanges techniques entre services métiers (sujets techniques, crédits, effectifs) à mieux cadrer, dans une optique de rationalisation pour les services régionaux.

Aussi, les évolutions apportées au dialogue de gestion à venir visent à approfondir la « phase amont » du dialogue de gestion et à renforcer la préparation des réunions stratégiques elles-mêmes.

2. L'approfondissement de la « phase amont » du dialogue de gestion avec les régions

L'une des caractéristiques du dialogue de gestion des MEEM-MLHD est de s'appuyer sur des modèles de dimensionnement des effectifs-cibles objectifs et transparents, dont les évolutions éventuelles sont discutées chaque année avec des représentants des services déconcentrés.

Ces modèles, élaborés depuis 2012, sont arrivés à une certaine maturité. Ils permettent une répartition d'une large part des effectifs-cibles par région sur la base d'inducteurs, dans une logique d'équité entre les territoires. Ils sont aussi l'un des vecteurs de la traduction des priorités nationales à travers le dimensionnement indicatif des missions portées par les programmes des MEEM-MLHD.

Afin d'alléger le processus d'allocation des moyens, et comme l'an passé, des réserves très limitées seront constituées au stade des pré-cadrages (pour mémoire, elles s'élevaient à 0,5 % des effectifs-cibles des MEEM-MLHD l'an passé). Les ajustements possibles à l'issue des réunions de l'automne seront donc très marginaux.

Dès lors, je vous invite à nous transmettre avant le 25 mai une note d'alerte en réponse à ce courrier. Le respect de ce délai permettra d'examiner les points saillants remontés pour une prise en compte, dans la limite de la contrainte budgétaire, dès les pré-cadrages. Cette note d'alerte, très synthétique (format de deux pages maximum), pourra mettre en exergue, de façon argumentée, ciblée et hiérarchisée :

- les spécificités régionales insuffisamment prises en compte, de manière manifeste, dans le dimensionnement des moyens, particulièrement en matière d'effectifs-cibles ;
- des alertes éventuelles sur des missions sous tension, nécessitant d'opérer des choix dans la mise en œuvre des politiques publiques au niveau du territoire.

Elle pourra être utilement accompagnée d'un document précisant la priorisation des missions effectuée par le niveau régional au vu des moyens effectivement alloués, afin de confronter la vision nationale et la vision locale de ces priorités.

À cette occasion, il vous est également demandé de remonter les enjeux de transversalité du territoire, en mettant en avant des politiques ou des projets particuliers emblématiques nécessitant une position conjointe de plusieurs responsables de programme des MEEM-MLHD (transversalité opérationnelle). Ces sujets, qui peuvent nécessiter un travail de fond entre services métiers, pourront être évoqués à l'occasion des séquences stratégiques de l'automne qui rassemblera l'ensemble des responsables de programme concernés.

3. Un dialogue de gestion plus stratégique

Le secrétariat général commun des MEEM-MLHD organisera à l'automne, pour le compte des responsables de programme, un dialogue de gestion unifié permettant des échanges sur les différentes politiques publiques des périmètres ministériels, étroitement imbriquées entre elles.

Cette année, deux cycles de réunions seront organisés à l'automne :

- un premier cycle de réunions, de nature stratégique, sous ma présidence et de niveau directeur, d'une durée d'une demi-journée (fin septembre – fin octobre) ;

- un second cycle de réunions, de nature plus technique, pour répondre aux besoins des services métiers et supports dans une optique de rationalisation des échanges (novembre); celui-ci fera l'objet d'une communication ultérieure.

Le dialogue de gestion stratégique (1^{re} phase) se déroulera selon le planning prévisionnel joint et se tiendra entre le 22 septembre et le 19 octobre. Les deux dernières semaines seront réservées pour les régions qui ont fusionné.

Je vous remercie de m'informer d'éventuelles difficultés que pourrait poser ce calendrier, au plus tard dans la note d'alerte pré-citée. Toute demande de modification du calendrier devra être dûment justifiée pour être prise en compte. Dans ce cas, je vous invite à rechercher une alternative avec une autre région.

Corrélativement à l'avancement des réunions stratégiques, les livrables demandés en vue de préparer ces réunions seront adaptés en conséquence et limités au besoin de l'exercice. La liste de ces livrables vous sera communiquée ultérieurement et au plus tard dans la note de pré-cadrage qui pourrait vous être envoyée fin juillet.

Au cours de cette séquence « Stratégique et enjeux métiers », vous pourrez exposer de manière très synthétique les grands enjeux et priorités du territoire régional pour les politiques des MEEM-MLHD, en visant particulièrement les enjeux de transversalité. Les discussions devront être recentrées sur des sujets prioritaires et bloquants. L'ensemble des responsables de programme est invité à participer à cette séquence.

Ces réunions se tiendront en visioconférence (sauf avec la région Ile-de-France). Pour des raisons d'ordre technique, elles seront organisées entre une salle de l'administration centrale et une salle de visioconférence de la DREAL. Pour les régions qui ont fusionné, vous privilégieriez une salle de la DREAL la plus proche de votre préfecture. Si vous estimez que des visioconférences multi-sites sont nécessaires, je vous remercie de m'en informer dès que possible et au plus tard dans la note d'alerte.

Fait le 19 avril 2016.

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général,
F. ROL-TANGUY